

Violences intra-familiales en période de confinement sur la CARA

VICTIME OU TÉMOIN ?

AGISSEZ

En période de confinement, le risque de violences envers les femmes et les enfants est accru, alors que les signalements sont plus difficiles à réaliser par les victimes.

- Être confiné(e) chez soi avec une personne violente est dangereux.
- Il est déconseillé de sortir mais il n'est pas interdit de fuir (*l'attestation n'est alors pas obligatoire*).
- Ne restez pas seul(e) si vous êtes en danger.

Conformément aux restrictions actuelles de déplacement, la plupart des lieux d'accueil des victimes de violences conjugales sont actuellement fermés au public mais la continuité de l'accompagnement des victimes reste assurée par des permanences téléphoniques.

Le traitement des contentieux essentiels est assuré par les juridictions (ordonnances de protection, mesures d'éviction du conjoint violent etc...).

EN CAS D'URGENCE

PAR TÉLÉPHONE

Contactez le **17** (Police Nationale et Gendarmerie), le **112** (à partir d'un portable), ou déplacez-vous au Commissariat de Royan ou à la gendarmerie de votre secteur : un accueil est maintenu 24h/24 7J/7. Il est possible d'y déposer plainte pour des violences conjugales ou intrafamiliales.

En cas d'intervention en soirée ou en week-end pour des violences intrafamiliales, ils peuvent aussi mettre en sécurité les victimes à l'hôtel en lien avec l'association Tremplin 17.

3919 VIOLENCES FEMMES INFO

Numéro d'écoute national gratuit destiné aux femmes victimes de violences, aux proches et aux professionnels, ouvert de 9 heures à 19 heures, du lundi au samedi pendant la période du confinement.

(aucune trace sur le relevé téléphonique)

119 ENFANCE EN DANGER

- 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- Appel anonyme.
- Appel gratuit depuis tous les téléphones, fixes, mobiles, cabines téléphoniques.
- Appel ne figurant pas sur les relevés téléphoniques.

Le **115** pour la mise en sécurité et l'hébergement d'urgence (précisez que vous subissez des violences).

PAR SMS

114 Appel d'urgence pour sourds et malentendants.

Des agents de régulation, sourds et entendants, gèrent votre appel et contactent le service d'urgence le plus proche.

PAR INTERNET

La plateforme « Arrêtons les violences » <https://arretonslesviolences.gouv.fr/> : site internet pour signaler les violences auprès de policiers et de gendarmes formés qui lancent des enquêtes et des interventions en matière de violences conjugales. La plateforme reste active 24h/24, 7 jours/7 et peut être mobilisée par des témoins. (traces effaçables dans l'historique de l'ordinateur).

APP-ELLES application pour alerter, joindre les services d'urgence et informer

- Téléchargeable gratuitement.
- Redirige l'appel vers trois proches de confiance enregistrés préalablement, en cas d'urgence, et vers les numéros d'urgence.

VIGILANCE CITOYENNE

Si vous êtes témoin d'une scène de violence conjugale ou entendez des cris faisant suspecter des violences, réagissez et appelez le 17 pour qu'une assistance soit portée à la victime !

POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ(E)

AU NIVEAU LOCAL

Le réseau local de lutte contre les violences conjugales reste mobilisé.

- Commissariat de Royan 13 Rue du Château d'Eau, 17200 Royan
- Gendarmerie de la Tremblade 2 Rue de la Bergerie, 17390 La Tremblade
- Gendarmerie de Saujon 1 Rue Jean Jaurès, 17600 Saujon
- Gendarmerie de Cozes 24 Route de Royan, 17120 Cozes
- 05 46 39 04 00 Tremplin 17 pour le territoire de la Communauté d'Agglomération

PAR MAIL

VICTIME-CARA@AGGLO-ROYAN.FR

L'intervenante sociale présente en commissariat
et gendarmerie de Tremplin 17

**Vous pouvez aussi signaler les violences auprès
de votre pharmacien qui pourra donner l'alerte de manière discrète.**